

**Séance du 30 Mars 2005**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, M. Massé, Mme Dufrene, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, MM. Hontabat, Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Delas à M. Gommez-Vaëz, M. Trunet à M. Millet-Barbé, Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni, Mme Carreiro à Mme Doucet-Joyé, Mme Larran-Lange à Mme Capdevielle, Mme Bisauta à M. Causse.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : PATRIMOINE - Démolition de locaux - Autorisation de signer le marché.

Mme DUFRENE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'ancienne chapelle de Balichon a été désacralisée puis cédée à la Ville de Bayonne en 2003.

La chorale Xaramela avait coutume de tenir ses répétitions dans les locaux annexes attenants à cette chapelle.

Fin 2004, une première tranche de travaux, concernant la sécurité incendie et l'aménagement de sanitaires, a été entreprise dans la chapelle afin d'y accueillir cette chorale et, dans un deuxième temps, l'Harmonie Bayonnaise.

Courant 2005, le bâtiment sera restructuré avec la création, pour l'Harmonie Bayonnaise, d'une salle d'archives et d'un bureau, et, pour Xaramela, d'une salle de répétition.

Cette opération de démolition, destinée à libérer un espace mettant en relation la rue de Balichon à l'ancien lavoir des Allées Marines (prévu dans le futur aménagement d'une plachotte), a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie une première fois le 16 mars 2005 pour enregistrer les plis puis ultérieurement, le 23 mars, pour attribuer le marché. Après un classement établi conformément aux critères de sélection des offres énoncés dans les documents de la consultation, l'offre de l'entreprise LAPEYRE a été retenue pour un montant de 65 959,63 €TTC.

Je vous propose d'autoriser M. le Député-Maire à signer le marché avec l'entreprise LAPEYRE ainsi que les décisions de poursuivre les travaux, dans la limite des crédits disponibles.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.